

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que la délibération du conseil communal du 7 octobre 2024 portant fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025 a été approuvée par arrêté grand-ducal le 18 novembre 2024.

Walferdange, le 9 décembre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber